L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 8 JUILLET 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet, Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 8 JUILLET 1887.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an.....$12 00
Six mois.....6 00
Trois mois.....3 00
Un mois.....1 00
On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an.....$2 00
Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an.....$3 00
Six mois.....1 50
Quatre mois.....1 00
Trois mois.....75
Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne voir la 2e page.

La culture du riz en Louisiane.

Nous sommes de ceux qui ont toujours cru, qui croient aujourd'hui plus que jamais que, par suite des conditions économiques au milieu desquelles se meuvent les sociétés modernes, un peuple ne peut jouir d'une pleine prospérité, s'il se borne à rester purement et simplement agricole, purement et simplement trafiquant, et qu'il n'arrivera jamais à la richesse s'il ne s'adonne à la production manufacturière. C'est du développement parallèle de ces trois grandes branches de l'activité humaine que dépendent sa force à l'intérieur, son indépendance à l'extérieur.

Le Sud l'a très bien compris, depuis quelques années, et il a su ajouter à ses exploitations agricoles celles des industries textile et minière; mais il s'est bien gardé de négliger son agriculture, le jour où il s'est fait fabricant; il n'ignorait pas qu'après tout, elle est la mère nourricière de l'humanité. C'est ce que vient de faire ressortir le major E. A. Burke, dans un travail qu'il a fait publier dans le *Star* de New York, et qui a fait ensuite le tour de la presse du Nord, par laquelle il a été longuement commenté et très apprécié.

Le bruit courait que le mouvement qui entraînait le Sud du côté des industries manufacturières, lui avait fait prendre moins de souci de son agriculture. Dans une partie de son travail, le major Burke montre que ce bruit est erroné, que les fermiers et les planteurs de notre vaste région travaillent sans relâche à améliorer leurs méthodes de culture, à varier leurs produits, à gros-sir leurs récoltes, et que s'ils ont eu à subir, eux aussi, les conséquences de la dépréciation générale des denrées alimentaires, ils ont, en définitive, moins souffert que ceux des autres contrées du globe.

Tout cela ne les a pas empêchés de faire des progrès merveilleux dans toutes les branches de l'industrie manufacturière, et de travailler ardemment et avec un succès inouï à la transformation dans les ateliers de tous les produits de leur sol, depuis les textiles jusqu'aux minéraux tirés des entrailles de la terre. Ce fait qui est évident, palpable, indéniable, dans presque tous les Etats du Sud, nous voudrions qu'il se manifestât d'une façon aussi éclatante dans la Louisiane. Il n'en est malheureusement pas ainsi. Au point de vue de la manufacture, nous sommes ici restés stationnaires; nous n'avons, pour ainsi dire, pas fait un pas en avant. Il faut nous en consoler, en songeant qu'au point de vue agricole, nous avons fait d'immenses progrès, et que notre agriculture d'aujourd'hui ne ressemble guère à celle d'il y a dix ou quinze ans. La différence est telle que c'est à ne pas reconnaître aujourd'hui nos campagnes d'avant la guerre.

Le jour, qui n'est pas éloigné, où la grande propriété aura disparu, où la partie agricole de l'industrie sucrière aura été séparée de la partie manufacturière, ce jour-là, nous serons devenus un des Etats agricoles les plus puissants, les plus prospères du monde.

Dans son rapport annuel, M. Alcée Bouchercau vient de nous faire assister à la renaissance de la culture de la canne des tropiques, et surtout aux prodigieuses améliorations opérées dans la fabrication sucrière. Il est une autre culture qui a peu, depuis quelques années, une importance extraordinaire et grâce à laquelle nous semblons être appelés à devenir, peut-être, les plus grands fournisseurs du monde. Nous voulons parler de celle du riz.

Il faut convenir qu'une partie de la Louisiane est merveilleusement propre à la production de ce grain; nous possédons, surtout, dans la partie basse de l'Etat, le long du fleuve et de nos nombreux bayous, une grande quantité de terres basses, d'anciens marécages desséchés, qu'il est facile d'irriguer et dont le rendement, dans les bonnes années, est véritablement prodigieux. Le riz vient, chez nous, presque dans les mêmes régions que la canne à sucre. Une légère dépression de terrain suffit pour transformer un champ en magnifique rizière capable de faire la fortune d'un planteur. La culture en grand de ce grain ne date que de quelques années; nous allons voir à quel degré de production nous en sommes arrivés en 1886-87. Nous nous trouvons justement devant une année d'abondance; il nous sera donc facile de comprendre ce que l'on peut attendre dans l'avenir de cette culture.

Une remarque à faire. Le grain en question exige tellement un sol humide, d'une irrigation facile, qu'on trouve toujours les rizières le long des cours d'eau et que presque tous les rapports divisent en deux parties différentes la récolte de chaque paroisse: celle de la rive droite et celle de la rive gauche.

C'elle de l'an dernier se composait de 981,177 barils de riz brut (le baril de riz brut contenant 162 livres). Ces 981,177 barils ont produit 383,939 de riz nettoyé, écalé, dont le poids total a été de 88,305,970 livres net.

Voici maintenant, d'après l'ordre d'importance de production de 1886-87, la liste des paroisses, principales productrices du riz:

En première ligne arrive la paroisse Plaquemines, rive droite et rive gauche du Mississippi; elle a donné 167,951 barils. La seconde paroisse est celle de St-Jacques, qui a produit 111,865 barils. Puis viennent: Lafourche, 95,024 barils; St-Landry, 90,000 barils; St-Jean-Baptiste, 88,229; Iberville, 71,495; St-Charles, 71,433; Assomption, 57,614; Ascension, 51,509; Jefferson, 38,030; Ouest Baton-Rouge, 22,155; Ste-Marie, 22,048; St-Bernard, 16,874; Est Baton-Rouge, 11,975; Orléans, 10,275; Ibérie, 5,600; St-Martin, 3,000; Terrebonne, 2,650; Lafayette, 1,700; Avoyelles, 850. Puis viennent un certain nombre de paroisses telles que Calcasieu, Vermillion et autres qui produisent peu ou irrégulièrement, et dont la récolte ne figure pas jusqu'ici dans les rapports annuels. On évalue leur récolte totale au riz brut à 40,800 barils.

La culture du riz n'a pas encore acquis en Louisiane la stabilité de celles du coton, de la canne. Il y a encore quelqu'hésitation chez certains planteurs, parce que les marchés extérieurs ne sont pas encore bien établis et qu'il faut du temps pour détourner de la route de l'Inde et de la Chine le commerce qui avait, depuis longtemps, l'habitude d'aller s'approvisionner dans ces régions lointaines; mais nous gagnons tous les jours du terrain sous ce rapport, et il ne se passera pas longtemps avant que nous n'ayons trouvé tous les débouchés dont elle a besoin. Alors nous deviendrons aisément les plus grands producteurs et les plus grands fournisseurs du Nouveau-Monde.

Forces rendues aux malades.— Lorsqu'un homme s'affaiblit, il est urgent qu'il ait recours sans délai au moyen le plus efficace pour recouvrer ses forces. Un tonique qui active promptement et puissamment la digestion et l'assimilation est le meilleur auxiliaire qui soit; on doit donc en faire usage dès que l'occasion s'en présente. Ce tonique, au dire des personnes faibles âgées ou nerveuses, est le "Host-tter's Stomach Bitters", un reconfortant d'une renommée nationale et qui s'est toujours montré digne de la recommandation dont l'appuyent des médecins de distinction. Cet amer est excellent non seulement pour les personnes dont les forces sont complètement épuisées, mais encore pour celles souffrant de dyspepsie, de constipation, d'affections au foie, aux reins ou de fièvres. Tout en n'étant pas une panacée, c'est un remède d'une très grande utilité dans une famille. On en peut prendre sans craindre qu'il y en résulte d'accidents aucuns, c'est un br. uvage inoffensif.

Comme médecine de famille les Pilules d'Ayer n'ont pas de rivales; elles extirpent la maladie comme par magie.

LA LIGUE DES PATRIOTES.

Les manifestations du 24 juin.

Au Cirque d'Hiver.

La réunion organisée par la Ligue des patriotes a eu lieu, le 24 juin, dit l'*Evénement* de Paris, devant une salle archicomble.

Contrairement à ce que l'on aurait pu prévoir, le plus grand calme n'a cessé de régner et les orateurs ont été tous religieusement écoutés.

M. Déroulède est appelé à la présidence; il prononce une allocution accueillie avec enthousiasme. Il fait appel à la sagesse et à la prudence des assistants en leur recommandant le plus grand calme.

"Que rien ne soit dit ici, ajoute-t-il, qui puisse provoquer le désordre. Nous devons entendre avec calme la conférence de notre ami Deloncle.

"Il faut, dit-il, que nos paroles puissent être répétées à la sortie et même loin d'ici.

"L'appel que vous avez si bien entendu prouve que vous comprenez et que le pays se relève."

Il demande qu'on donne la présidence d'honneur, pour ainsi dire idéale, aux martyrs alsaciens-lorrains qui viennent d'être condamnés par la cour de Leipzig et "n'oublions pas que ce sont eux qui nous inspirent."

M. Sansbeuf, président de la Ligue des patriotes prend ensuite la parole: il remercie en quelques mots ceux qui lui ont confié la tâche patriotique de diriger la Société qui menace les Allemands et de réclamer contre des condamnations injustes. A ce moment une protestation se produit; mais le tumulte qu'elle soulève est promptement calmé.

M. Déroulède intervient alors. "C'est sur mon avis, dit-il, que la réunion publique a été convoquée; nous nous sommes adressés à tous les patriotes."

Hier, j'ai reçu la visite de M. Koechlin, frère du fondateur de Leipzig. Il est venu me voir en compagnie de son parent M. Jules Ferry. Tous deux m'ont prié de ne pas donner suite au projet de réunion: j'ai refusé en disant que, depuis le procès, M. Koechlin n'appartenait plus à sa famille, mais à la France entière.

"Nous ne prétendons pas déchirer le traité de Francfort par la force, mais nous déclarons qu'il n'a jamais été accepté par la France. Nous l'avons subi, nous n'avons jamais consenti à céder l'Alsace, et celle-ci n'a jamais consenti à l'annexion. L'Alsace et la Lorraine sont restées françaises. Dans les voyages que j'ai entrepris, je me suis appliqué à convaincre tous ceux qui m'ont entendu du but de revendication que poursuit la Ligue. Nous n'irons pas que l'Alsace à toujours été une des provinces les plus dévouées à la France.

"C'est de Strasbourg que nous est venue la *Marseillaise* quand la patrie était en danger.

"Les Allemands n'ont jamais été bien sûrs d'être les maîtres précédents de l'Alsace-Lorraine. L'orateur rappelle à ce sujet une anecdote qui date de 1810. A l'anniversaire de Gutenberg célébré à Berlin, le bourgmestre se leva en portant un toast à l'Alsace, fille de l'Allemagne. Un échevin lui répondit: "Si l'Alsace est la fille de l'Allemagne, elle est l'épouse de la France à laquelle elle donne tous ses enfants."

"Il en est toujours de même!"

M. Déroulède demande que la France ne se montre pas plus allemande que l'Alsace. Si l'heure n'est pas venue d'obtenir la revision du traité de Francfort, au moins devons-nous nous faire respecter. Ne nous condamnons pas comme si la France était annexée.

* *

Le conférencier, M. Deloncle, passe alors en revue les différentes phases du procès de Leipzig. Il commence tout d'abord par affirmer que jamais la Ligue des patriotes n'est intervenue dans les affaires d'Alsace-Lorraine. La-bas, dit-il, nous n'avons du reste personne à armer. Le témoin a chargé cité par la cour allemande, l'inspecteur Yahn, a dû déclarer lui-même qu'il n'avait trouvé en Alsace aucun comité de la Ligue.

Le procureur général, M. Tessendorf, se trouvait si peu sûr de son argumentation qu'il a déclaré, dans son réquisitoire, que si l'article frappant les prévenus n'existait pas dans le Code il faudrait l'inventer. Le tribunal a approuvé cette monstrueuse théorie.

"Elle est si bien admise aujourd'hui par l'Allemagne que la justice de M. de Bismarck s'arroge le droit de poursuivre des Français pour des actes commis sur le territoire français. Ainsi, nous avons vu M. Schmebalé être l'objet d'une instruction; ainsi, nous allons voir condamner un autre commissaire de police français, M. Klein."

M. Deloncle proteste alors contre la facilité avec laquelle sont en revanche accueillis les Allemands en France. Il est temps de mettre un terme à cette invasion, surtout après le procès de Leipzig et après toutes les vexations dont les Français sont l'objet en Alsace-Lorraine.

La Ligue ne faillira pas à ce qu'elle considère comme son devoir; elle n'est pas politique. On l'a accusée autrefois d'être gambettiste. Cela n'est pas. Elle a été fondée sans doute sous l'inspiration de Gambetta, car il était depuis 1870 la personification de la défense nationale; mais en lui la Ligue n'acclamait que le patriote.

Cette péroraison est accueillie par des applaudissements et des cris de: Vive la France! Vive l'armée! Une ovation est faite à des officiers en uniforme.

* *

M. Déroulède, lorsque cette émotion est calmée, reprend la parole pour clore la séance.

"Sur une des places de Berlin, dit-il, se trouve une colonne où ces mots sont inscrits: "La justice élève les nations!" Aujourd'hui, ces mots devraient être rayés et on devrait lire: "L'injustice abaisse les nations." Mais rappelons-nous qu'elle abaisse aussi ceux qui l'acceptent sans protestation ni sans résistance. On accuse la Ligue d'attirer au gouvernement des humiliations, cela est faux; elle ne fait que réveiller le zèle de tous; si elle existe encore toujours vivace, c'est qu'elle a une œuvre à accomplir, et si Gambetta, dont on parlait éloquemment, vivait encore, la Ligue n'aurait plus de raison d'être, car le but serait atteint."

En terminant, M. Déroulède exprime les regrets causés par le départ du ministère du général Boulanger. Cette péroraison est accueillie par des acclamations et des cris de: Vive Boulanger! Vive la France!

Les assistants se sont alors dispersés.

Les anarchistes, dont on avait annoncé la présence, se sont abstenus; ils se sont contentés de faire distribuer quelques placards qui, du reste, n'ont pas eu a moindre succès.

La sortie du cirque.

La préfecture de police, avertie qu'une manifestation bruyante se produirait à la sortie de la réunion, avait pris toutes les précautions nécessaires pour l'empêcher ou pour la réprimer, en cas de besoin.

Cependant les gardiens de la paix, sous la direction de M. Honnorat, inspecteur divisionnaire, avaient été dissimulés dans la cour du cirque.

Aussi à la sortie ne voyait-on pas sur la place l'ombre d'un sergent de ville.

Dix heures sonnaient à ce moment, lorsque de l'immense foule on vit surgir un journal déployé au bout d'une canne qu'un homme tenait à la main en levant le bras en l'air.

Ce fut le signal d'un branlebas.

Mille voix poussèrent le cri de: "Vive Boulanger!" Aussitôt d'autres voix crièrent: "A la statue de Strasbourg!"

On partit alors en chantant le refrain très connu: "C'est Boulanger qu'il nous faut!"

Il y avait bien trois mille personnes.

Tout à coup une centaine de gardiens de la paix apparaissent devant le café Turc et coupent en plusieurs groupes toute cette foule.

Mais près de mille personnes parviennent à franchir le cordon et se dirigent en chantant toujours vers la place de la République, où elles se trouvent en présence d'une force imposante d'agents qui fondent sur elles et les séparent encore en plusieurs groupes.

L'un des groupes parvient à se dégager et parcourt le boulevard Saint-Martin, poursuivi par les gardiens de la paix, et arrive en chantant: "C'est Boulanger qu'il nous faut!" jusqu'à la place de l'Opéra, où il se trouve pris entre les gardiens de la paix qui le poursuivaient depuis la place du Château-d'Eau et ceux qui se trouvaient sur la place.

Le groupe voulut rompre le cordon et une espèce de lutte s'engagea. Un des manifestants frappa un gardien de la paix avec une canne plombée. Il fut arrêté et conduit au poste de police. Un second individu fut arrêté devant le cercle Militaire pour avoir outragé les sergents et conduit au poste de la rue de Choiseul.

La débandade.

Alors ce fut une véritable débandade. Les uns se dispersèrent, les autres suivirent l'avenue de l'Opéra jusqu'à la place du Théâtre-Français, où une charge un peu vive les força encore à se scinder.

Un groupe peu nombreux gagna de là le quartier Latin, où, nous dit-on, les mêmes scènes se sont renouvelées; mais nous n'avons pu les suivre, car en ce moment on signala aux officiers de paix qu'un nouveau groupe s'avançait sur les grands boulevards, pour se rendre à l'Elysée.

Place de l'Opéra.

Nous revenons place de l'Opéra, où nous voyons M. Gragnon, qui donne l'ordre à M. Gutzwiller, officier de paix, de ce rendre avec une centaine de gardiens de la paix aux palais de la présidence. Il était alors onze heures et demie.

Le groupe signalé arrivait en chantant: "C'est Boulanger qu'il nous faut!" alternant avec la *Marseillaise* et le *Chant du départ*. Mais les gardiens de la paix n'eurent pas beaucoup de peine à l'empêcher d'aller plus loin.

Alors, se trouvant vaincu, une voix sortie du groupe cria: "Vive la police!"

Ce cri fut accueilli par des éclats de rire, et les manifestants cessèrent de chanter et peu à peu se dispersèrent.

A minuit la manifestation était complètement terminée, mais les agents n'ont quitté la place qu'à une heure du matin.

L'eau de la Seine et la fièvre typhoïde.

Nous lisons dans le *Journal des Débats*, sous la signature du docteur G. Daremberg:

La préfecture de la Seine vient d'avertir les habitants de Paris que, à partir du 13 juin, l'administration a substitué à l'eau de source l'eau de la Seine puisée à Ivry, dans les 3e, 4e, 11e et 12e arrondissements. Or, nous avons démontré dans ce journal, le 15 mars dernier, que, d'après les recherches faites par deux savants bactériologistes, MM. Chantemesse et Widal, la fièvre typhoïde augmentait considérablement quand on distribuait l'eau de Seine dans les ménages parisiens. Depuis cette époque, E. Thoinot (Académie de Médecine, avril 1887) a trouvé de nombreux microbes de la fièvre typhoïde dans l'eau de Seine à Ivry. M. Pendroit même on l'on va puiser l'eau que nous allons boire cet été, avec laquelle l'administration va nous empoisonner avec la plus parfaite placidité.

Nous ne voudrions pas lancer sans preuves une aussi terrible accusation sur la tête de personnages parfaitement honorables, mais d'une ignorance absolue en ce qui est des découvertes scientifiques. Les administrateurs se retranchent derrière un vieil axiome développé par un professeur de la Faculté de Lille, M. Arnould, affirmant que l'eau est un très mauvais milieu pour le développement des microbes des maladies infectieuses. Cette assertion était une simple vue de l'esprit, très favorable à l'idée fixe des ingénieurs, le tout à l'égout. Malheureusement les expériences de Wolffhiegel et Riedel en Allemagne, de Frankland en Angleterre, de Chantemesse et Widal en France, ont ruiné absolument cette doctrine néfaste pour la santé publique. Et j'ai vu des cultures superbes de typhoïdes typhiques faites par M. Chantemesse dans l'eau de Paris.

Mais, nous dira-t-on, comment ces microbes arrivent-ils dans l'eau de la Seine, à Ivry? D'une façon bien simple, par les égouts des villes situées au-dessus de Paris et qui déversent des matières fécales de typhique, ou par les lavoirs qui mêlent à l'eau des microbes typhiques répandus sur les linges des malades. C'est l'influence des lavoirs sur la contamination des rivières ou des sources a été démontrée par MM. Brouardel et Chantemesse pour la récente épidémie de Clermont-Ferrand, et par M. Baradue pour celle de Mouts (*Revue d'hygiène*, 1884 et 1887).

MM. Chantemesse et Widal, en poursuivant leurs études, ont démontré d'une façon irréfutable (*Archives de physiologie*, avril 1887) que, avant l'introduction des eaux de source à Paris, la fièvre typhoïde était beaucoup plus fréquente et plus meurtrière; que, depuis leur introduction, lorsqu'on les remplace par l'eau de la Seine, les entrées de typhiques augmentent dans les hôpitaux civils et militaires dix-huit à trente jours après le début de ce changement; qu'en outre les épidémies sont plus graves pendant l'été, parce que les spores, c'est-à-dire les œufs des microbes de la fièvre typhoïde, n'apparaissent qu'à la température de 19 degrés.

Heureusement MM. Chantemesse et Widal ont démontré que les microbes typhiques, ces petits bâtonnets, que nous avons cultivés, examinés, colorés au Laboratoire de bactériologie, meurent si on les porte à 100 degrés. Il suffit donc de faire bouillir son eau pendant quelques minutes pour être à l'abri de la fièvre typhoïde. Aussi nous supplions les Parisiens de faire bouillir leur eau pendant tout l'été. Nous adressons la même prière aux habitants des communes suburbaines, aux Parisiens en villégiature auxquels on distribue l'eau infecte de la Seine prise au-dessous de Paris. Même prière encore aux habitants des localités où les sources sont au milieu de campagnes fumées avec de l'engrais humain. Enfin, nous prévenons nos lecteurs que la glace faite avec de l'eau de Seine est aussi nuisible que l'eau de Seine elle-même, parce que le froid ne tue pas le microbe de la fièvre typhoïde. Et, en 1882, M. Fosbroke a décrit une épidémie de fièvre typhoïde survenue à Evesham sur 46 personnes qui avaient pris de la glace fabriquée avec de l'eau contaminée par un égout. Il ne faut donc user que de glace fabriquée avec de l'eau bouillie ou filtrée sur des filtres de porcelaine d'après le système Pasteur.

Fin de conversation.

—Enfin, je lui ai dit qu'il était une brute et un idiot.

—Et il ne s'est pas fâché?

—Pas du tout. Il est vrai d'ajouter que je lui ai dit ça, sans aigreur, sur le ton de la conversation!

Amusante répartie d'une veuve à qui l'on demandait:

—Pourriez-vous me dire ce qui vous a le plus frappé dans votre vie?

—C'est mon mari! répondit-elle sans hésiter.

La Salsaparille d'Ayer, agissant par le sang, guérit radicalement toute affection, toute souffrance scrofuleuse.

Une loi de défense nationale.

MM. Camille Dreyfus et Wickersheimer viennent de déposer, à la Chambre des Députés de Paris, le projet de loi suivant:

Messieurs,

La Chambre comprendra, sans qu'il soit utile d'insister, qu'il y a une lacune dans nos lois de défense nationale.

C'est cette lacune que nous cherchons à combler par la proposition de loi dont la teneur suit:

Article premier.—Tout étranger résidant ou admis à domicile en France qui sera membre d'une société constituée à l'étranger, à l'effet de porter atteinte au territoire ou aux intérêts de la France, sera passible d'un emprisonnement de trois mois à deux ans et d'une amende de 50 à 1,000 fr.

A l'expiration de sa peine, le condamné sera expulsé de France.

En cas de récidive, la peine sera la déportation dans une enceinte fortifiée.

Art. 2.—L'article 463 du Code pénal sera applicable en ce qui concerne les peines de la prison et de l'amende prononcées par l'article précédent.

D'après la *Nation* MM. Camille Dreyfus et Wickersheimer se sont décidés à présenter ce projet de loi lorsqu'ils ont appris que le gouvernement allemand, opposait une fin de non-recevoir aux réclamations de l'ambassadeur français à Berlin, relatives à l'arrestation et à la condamnation de M. Koechlin-Claudon.

L'ambassadeur français, dit la *Nation*, se contente de signaler au comte Herbert de Bismarck ce qu'avait d'excessif, au point de vue du droit des gens, le jugement de Leipzig.

Le ministre prussien reconnut ce qu'il y avait de fondé dans ces observations, surtout en ce qui concerne M. Koechlin-Claudon, et promit d'en référer au chancelier son père.

Quelques jours après, l'ambassadeur français revit le comte de Bismarck pour avoir la réponse promise.

Le ministre prussien lui mit sous les yeux des extraits de journaux français appartenant aux nuances les plus diverses de l'opinion, et lui dit que cette polémique et les démonstrations de la Ligue des patriotes rendaient tout accord prématuré.

Le *Journal des Débats* félicite vivement M. Rebot sur le beau discours que celui-ci a prononcé, le 21 juin, à la Chambre; il montre que l'article 17, tel qu'il a été voté, est une grave atteinte au principe d'égalité inscrit au frontispice de la loi:

"Non, il n'y aura pas d'égalité. Non, tous les jeunes gens de vingt et un ans ne seront pas traités de la même façon. Mais les causes de différence ne seront plus ce qu'elles sont aujourd'hui. Aujourd'hui, c'est la loi elle-même qui fait les choix. La dispense résulte, forcément, de certaines situations juridiques faciles à établir, faciles à constater. Sauf pour les soutiens de famille, qui atteignent à peine le chiffre de 5,000 chaque année, l'arbitraire n'a qu'ne peut avoir aucune part dans la distribution des dispenses. Tout cela va changer. Ce ne sont plus 5,000, ce sont 25,000 ou 30,000 dossiers qui auront à passer tous les ans sous les yeux des conseils de revision.

Et ce nombre sera même plus grand encore si, comme la force des choses y contraindra, M. Lisant lui-même l'a donné à entendre tout à l'heure, on trouve insuffisante la proportion de 5 0/0 admise par le projet pour les dispenses à titre de soutien de famille, s'il faut aller jusqu'à 20, jusqu'à 25 0/0 pour diminuer tous les jeunes gens qu'on ne pourra pas incorporer. Il y aura donc 30,000 ou 40,000 dispenses à donner. Comme elles ne seront soumises à aucune règle précise, comme elles dépendront du bon vouloir des autorités comme il ne sera nullement nécessaire, pour les obtenir, de produire un certificat d'indigence, on peut bien compter que chacune d'elles donnera lieu à deux demandes au moins. Quelle belle carrière ouverte aux sollicitations, à l'intrigue et à la faveur! quel aliment offert aux jalousies, aux rancunes de village! Et, d'un bout du pays à l'autre, quel précieux instrument de moralisation!

C'est ce que M. Ribot a montré dans son discours, l'un des plus patriotiques et des plus vraiment républicains qui aient été prononcés au cours de la discussion de la loi militaire. On sait que la théorie qu'a exposée à la tribune du Palais-Bourbon le député du Pas-de-Calais est la même que Gambetta développa autrefois à l'Assemblée nationale et devant la commission de l'armée.

La Ligue des Patriotes.—Le *Journal des Débats* se prononce, dans l'intérêt même des Alsaciens-Lorrains, contre l'attitude prise par les membres dirigeants de la Ligue des patriotes:

Nous rendons justice à la sincérité des sentiments qui animent les chefs de la Ligue, mais nous estimons que le moment est mal choisi pour se mettre encore une fois en scène. Rien au monde ne serait plus funeste aux intérêts des populations d'Alsace-Lorraine qu'une manifestation bruyante venant de notre côté. De quel crime est accusé M. Koechlin? De faire partie de la Ligue des patriotes. Ce n'était évidemment qu'un prétexte.

Toutes les dépositions et les rapports ont prouvé que l'influence de la Ligue n'était pas plus prépondérante en Alsace qu'en France. Cette certitude a dû influencer l'esprit des juges. Et c'est à ce moment que la Ligue prend des allures de matamore, qu'elle en appelle au président de la République et qu'elle essaye de créer un mouvement d'opinion! Certes l'opinion publique ne s'y est pas trompée: elle a ressenti comme il convenait les effets du jugement de Leipzig; tous les cœurs français ont envoyé à leur compatriote un souvenir. La Ligue trouve que ce n'est pas suffisant; elle ne comprend pas le patriotisme sans réflexion et sans limites. C'est son droit. Mais il y a cependant des sentiments auxquels elle ne devrait pas toucher et des douleurs qu'elle devrait respecter. Les effets de théâtre n'ont rien à voir là-dedans, surtout quand ces effets doivent servir de prétexte à un redoublement de mauvais procédés envers des populations déjà si cruellement éprouvées.

Le *XIXe Siècle* insiste également sur les conséquences à redouter des manifestations de la Ligue:

Sans l'intervention de la Ligue des patriotes, M. Koechlin-Claudon serait peut-être, à l'heure actuelle, en liberté. Grâce à elle, les négociations engagées en vue d'obtenir son élargissement sont suspendues.

La Ligue ne doit pas oublier à quelles persécutions les Alsaciens-Lorrains soupçonnés de lui appartenir ont été en butte dans ces derniers temps, et elle doit se demander si le meilleur moyen de leur prouver son affection est de les exposer à de nouvelles persécutions et d'exciter l'Allemagne à répondre à des discours violents et à des manifestations impuissantes par des actes de violence.

L'enlèvement de Mlle de Campos.—La police anglaise ayant jugé qu'elle n'avait pas à intervenir dans cette affaire, Mlle de Campos et les personnes qui l'accompagnaient ont résolu de se fixer à Londres pour quelques jours. Elles ont quitté l'hôtel et se sont établies dans un appartement de Liverpool street, logé à cet effet.

On démenti aujourd'hui la nouvelle d'après laquelle un agent de police français aurait exhibé à Londres un mandat d'amener décerné contre Mlle de Campos et M. Mielvaque. Aucun mandat d'amener n'a été décerné contre les personnes ci-dessus désignées et aucun agent de police n'a été envoyé à leur poursuite.

Le parquet de la Seine, après avoir fait une enquête sur l'enlèvement affectué par M. Mielvaque, a considéré que rien dans les faits relevés ne motivait son intervention.

Plusieurs de nos confrères ont annoncé que M. Mielvaque avait été attaché en qualité de secrétaire au cabinet du duc d'Audiffret-Pasquier. Aujourd'hui le duc déclare que M. Mielvaque lui est complètement inconnu et n'a jamais été à aucun titre attaché à son cabinet.

Trufardier est le type parfait de l'aveugle boulevardier.

Quand, assis au coin d'une porte cochère, il entend le pas léger d'une femme, humblement il enlève son chapeau et, inclinant sa vieille tête blanche sur laquelle ont passé soixante-dix hivers:

—Oh! madame, plaignez-moi. Ayez pitié d'un pauvre aveugle qui est privé de vous voir!

Aucune femme ne résiste.

Nos lecteurs trouveront dans une autre colonne le tableau de situation de la State National Bank que nous recommandons à leur attention.

Nous ne reviendrons pas ici sur les qualités administratives du Président de cette institution, le résultat du dernier semestre l'atteste pleinement. Nous nous contenterons donc de rappeler que la succursale, coin Conti et Royale, reçoit des dépôts et vend du change étranger et domestique au lots à la convenance des acheteurs, au plus bas prix du marché.

—Décédée, à Manchac, Est Baton Rouge, le 5 juillet, à 6.30 heures P. M., Mme GEORGE FORTIN, née Adèle Duplantier.

MESSE FUNÈBRE.

Une messe funèbre sera célébrée LUNDI, le 11 juillet, à 7 heures A. M., à l'église Ste Marie (Archevêché), pour le repos de l'âme de feu JEAN PIERRE HALOY. Les parents, amis et connaissances de la famille sont respectueusement priés d'y assister.

De la part de sa sœur et de son frère.

7 juil—4t

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.

B. TREMOULET

Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 8 nov86—1anPP

L'UNION FRANÇAISE.

Les indigents Français qui désirent participer à la distribution de secours qui sera faite, par l'Union Française, le 14 juillet, jour de la Fête Nationale, sont invités à se faire inscrire au bureau de la Société. Le registre sera ouvert tous les jours (dimanches et fêtes exceptés) de 9 à 3 heures de l'après-midi, jusqu'à mardi, 12 du courant. La distribution aura lieu à 10 heures du matin, au local de l'Union.

Les personnes qui désireraient à contribuer à cette œuvre de philanthropie peuvent adresser leurs offrandes au bureau de la Société ou chez les Directeurs.

FRANÇOIS TUJAGUE, Président.
C. A. BAUD, Secrétaire.
8 juil—3f

Le Club agricole de la paroisse Jefferson aura une réunion, samedi, à 11 heures, dans la Maison de Cour de Gretna.

Sujet: Economie du jardinage et de l'industrie maraîchère en Louisiane. Tous les membres sont requis d'assister à la séance; tous les cultivateurs de la ville et des environs y sont invités d'une façon toute spéciale.

LUCIEN SONIAT, président.
8juil

Bureau de la Compagnie des Waterworks de la Nlle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 6 juillet 1887.—Une élection le 5 de ce mois, MM. J. D. Houston, A. Baldwin, Henry Abraham et R. E. Craig ont été élus directeurs de cette compagnie pour l'année présente. Et à une réunion de directeurs, M. Jas D. Houston a été élu Président; M. A. Baldwin, vice Président et rapporteur du comité de finances; M. L. H. Gardner, surintendant, et M. R. L. Macmurdo, secrétaire-trésorier.

R. L. MACMURDO.
7juil—3f Secrétaire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance du Sud.—No 31 rue du Camp.—Nlle-Orléans, 5 juillet.—A une réunion du conseil de direction de cette compagnie tenue ce jour, l'intérêt dividende régulier semi-annuel de QUATRE POUR CENT sur le fond capital a été déclaré payable aux actionnaires sur demande.

SCOTT McGEHEE,
6 juillet—14f Secrétaire.

Mutual National Bank.—Nouvelle-Orléans, 30 juin 1887.—A une séance du Board des Directeurs, tenue le 28 du courant, il a été résolu de déclarer un dividende de QUATRE POUR CENT, payable aux actionnaires le et après le 1er juillet.

JOSEPH MITCHEL, Caissier.
5 juillet—10f

Bureaux de la Compagnie d'assurances du Peuple de la Nlle Orléans.—Nlle-Orléans, 2 juillet 1887.—A une réunion spéciale du conseil de direction de la Compagnie tenue le 28 juin, M. P. M. SCHNEIDAU a été élu Lieutenant-Président, en remplacement de M. ERNEST PRADAT démissionnaire. M. A. M. LLAMBIAS, secrétaire.

A. M. LLAMBIAS
3 juil—5f Secrétaire.

Banque Nationale Germania.—Nouvelle-Orléans, 28 juin, 1887.—A une réunion de la Direction, qui a eu lieu ce jour, il a été déclaré un dividende semi annuel de CINQ POUR CENT, payable aux actionnaires, sur demande.

J. L. BELCHER, Caissier.
1erjuil—1sem

Bureau de la Compagnie du Chemin de fer Orléans, au coin des rues White et Labarpe.—Nouvelle-Orléans, 2 juillet 1887.—A une réunion du Bureau des Directeurs de cette Compagnie un dividende de Deux (2 0/0) pour cent sur le fonds capital a été déclaré des profits des trois derniers mois, payables aux actionnaires sur demande. Fermeture faite de 9 heures A. M. à 2 heures P. M.

P. COUGOT
3 juil—5f Secrétaire.

A louer,

La maison No 97 rue du Quartier près Bourbon, avec balcon et gaz. S'adresser au No 94 rue de l'Esplanade.
15 juin—PP

Avis.

Avis est donné aux actionnaires de la Banque des Citoyens de la Louisiane que la réduction proposée du capital de cette banque à 3,500 actions ou $350,000 a été pleinement approuvée et ils sont requis de se rendre à la banque pour échanger leurs anciens certificats contre de nouveaux.

Avis leur est également donné qu'il peut être émis en Mai prochain de plus au fond capital de la banque qu'un tiers est payé, et qu'il ne peut pendant trente jours à partir de cette date leurs souscriptions seront recueillies avant ton tes autres.

Le livre des transferts des anciennes actions est clos dès ce jour. L'émission des certificats pour les nouvelles actions commencera immédiatement, et seules, les nouvelles actions seront transférables à l'avenir.

Par ordre du Conseil de Direction.
JAS. J. TARLETON,
6juil—7f Caissier.

Bossier City, Sources Abita.

Résidence et terrains pour bâtir à vendre.

S'adresser à J. S. BOSSIER, tous les jours de midi à 1 P. M. et de 2 P. M. à 4 P. M. au bureau de Auditeur Betz, 17 Commercial Alley ou à ANDREW HERO, de 9 A. M. à 6 P. M.
29 juin—1m

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement. Ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

P. GAUPP,
103.....Rue Conti.....103
2juin—1y

AVIS—Aux Marchands et aux Commerçants.—New Orleans Pack ng & Canning Co., No. 10 rue de la Course, ne cote, Front. —A partir du mercredi 8 juin prochain, nous serons en mesure de nourrir au Commerce des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de cochon du bœuf salé (corn beef), en barils et en demi barils. Des viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité ou s'adressant au consignié au dépôt de la compagnie à l'endroit montionné ci dessus.

R. F. WOODWARD, Gérant.
5 juin—1y

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

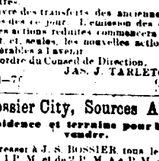

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients q